

**ANNEXE AU
REGLEMENT INTERIEUR
DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
Spécifique à l'Ecole Sainte Thérèse De Montastruc-la-Conseillère**
enfance-montastruc@loisireduc.org

Dénominations

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement délégué à LE&C Grand Sud par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, est dénommé ci-dessous L'ALSH.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, organisé par LE&C Grand Sud à la demande des parents d'élèves de L'école Sainte Thérèse de Montastruc la Conseillère, est dénommé ci-dessous ALSH Sainte-Thérèse

Familles concernées

Sont concernées par la présente annexe, les familles des enfants scolarisés à l'école Sainte Thérèse de Montastruc la Conseillère. *Cette annexe vient compléter et préciser le règlement intérieur en vigueur de l'ALSH qui doit également être signé par les familles.*

Public concerné

L'ALSH Sainte-Thérèse accueille les enfants d'âge maternel et élémentaire scolarisés sur le groupe scolaire de Sainte Thérèse de Montastruc-la-Conseillère. Il ne concerne que la prestation du matin et est complété par les prestations après midi avec et sans repas proposées par *l'ALSH*.

Horaires

L'ALSH Sainte-Thérèse fonctionne de 7h30 à 12h. Les enfants dont les parents auront procédé à une inscription en *ALSH* pour le repas et l'après midi seront automatiquement pris en charge par l'équipe d'encadrement, à partir de 12h.

Pièces administratives complémentaires

En complément des pièces stipulées dans le règlement intérieur de *l'ALSH*, les parents s'engagent à fournir un certificat de scolarité à l'équipe de direction. Ce certificat sera joint au dossier de l'enfant.

Condition d'ouverture de l'Accueil de Loisirs du Mercredi Matin

Le fonctionnement de *L'ALSH Sainte-Thérèse* est pérenne à partir d'un effectif supérieur ou égal à 18 enfants. En deçà de cet effectif, une évaluation de l'activité sera soumise aux familles.

Tarifs

Le prix de la matinée sans repas est de 11 €.

Toutes réservations non annulées dans les délais fixés par le règlement intérieur de *l'ALSH* sont dues.

**Coupon à remettre en même temps que le dossier d'inscription
REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEIL DE LOISIRS
Annexe spécifique à l'Ecole Sainte Thérèse De Montastruc-la-Conseillère**

Parent 1 (Nom-Prénom) :

.....

Je Soussigné(e)

parent ou responsable légal de l'enfant

**déclare avoir pris connaissance de l'annexe au règlement intérieur des accueils de loisirs 2017/2018,
spécifique à l'Ecole Sainte Thérèse De Montastruc-la-Conseillère.**

J'accepte l'ensemble des articles.

Date et Signature

Parent 2 (Nom-Prénom) :

.....

Je Soussigné(e)

parent ou responsable légal de l'enfant.....

**déclare avoir pris connaissance de l'annexe au règlement intérieur des accueils de loisirs 2017/2018, spécifique à l'Ecole
Sainte Thérèse De Montastruc-la-Conseillère.**

J'accepte l'ensemble des articles.

Date et Signature